



Conditions de travail en Martinique : Plus de contraintes physiques que de rythme

En Martinique, 35 % des salariés sont concernés par au moins trois contraintes physiques et 27 % par au moins trois contraintes de rythme. Les contraintes liées à l'utilisation de machines notamment sont plus pesantes que la pression temporelle. Par ailleurs, une organisation moins souple et des marges de manœuvre limitées côtoient une moindre formalisation des procédures et de meilleurs rapports sociaux journaliers. Les contraintes physiques affectent trois salariés sur quatre dans l'agriculture, et un sur deux dans la construction. Les ouvriers et les employés de commerce et services cumulent différents types de contraintes. Ces salariés sont parmi les plus exposés à des facteurs de pénibilité physique augmentant ainsi le risque d'accidents du travail.

Martine Camus, Insee

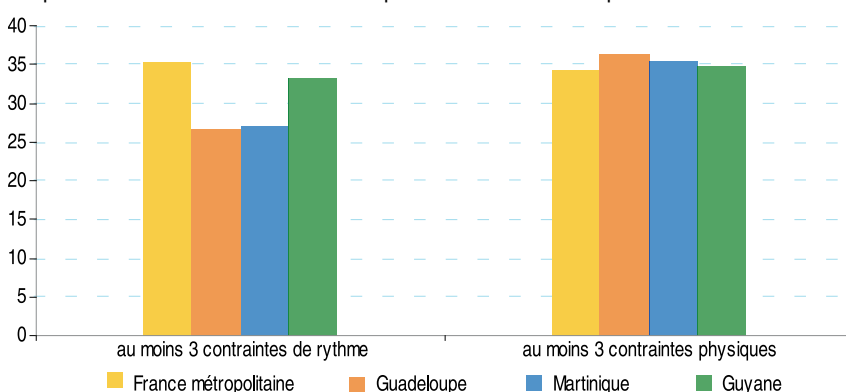
Dans un contexte de globalisation de l'économie, le monde du travail connaît, depuis plusieurs décennies, d'importantes évolutions, notamment organisationnelles et technologiques. Elles se traduisent en particulier par une intensification du travail et un renforcement du contrôle de gestion. Sans pouvoir échapper aux conséquences d'une économie de marché, la Martinique, petite économie insulaire, reste encore relativement épargnée par de profondes mutations et le contexte de travail conserve en partie un caractère «artisanal».

Des contraintes physiques plus fréquentes

Aux Antilles-Guyane, les conditions de travail difficiles se traduisent plus souvent par des contraintes physiques¹ que par des contraintes de rythme. En Martinique, 35 % des salariés déclarent au moins trois contraintes physiques dans leur travail, soit un taux quasi-identique au niveau national (*figure 1*). La position debout prolongée constitue la principale pénibilité physique, 56 % des salariés martiniquais y sont confrontés. Cette proportion dépasse le

1 35 % de salariés concernés par les contraintes physiques

Proportion de salariés en % concernés par trois contraintes ou plus



Champ : Salariés.

Source : Enquête Conditions de travail 2013.

Un tissu productif atypique dans les départements des Antilles-Guyane

Comparés au niveau national, les indicateurs reflètent un rythme de travail moins contraint aux Antilles-Guyane (*figure 1*) alors qu'à l'inverse, les pénibilités physiques sont plus fréquemment évoquées par les salariés. Seule la Guyane affiche des contraintes de rythme plus importantes. Néanmoins, les résultats des trois départements français d'Amérique (DFA) sont proches en raison des similitudes du tissu productif et de l'emploi salarié. Aux Antilles, l'insularité, l'exiguïté des territoires et l'étroitesse du marché handicapent l'activité économique qui se caractérise par une majorité de petites entreprises, une prédominance du secteur tertiaire et une forte présence de la fonction publique. La structure de l'économie locale diffère de celle de la France métropolitaine et explique en partie les divergences de ressenti des conditions de travail.

¹Parmi les contraintes physiques suivantes : des demandes extérieures dont celles obligeant à une réponse immédiate, des normes de production à satisfaire en une journée ou en une heure, le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce, la cadence automatique d'une machine, d'autres contraintes techniques, les contraintes ou surveillances permanentes exercées par la hiérarchie, la dépendance immédiate vis-à-vis des collègues.

niveau national de 5 points. Les deux autres contraintes les plus citées sont les postures pénibles (45 % des salariés) et porter ou déplacer des charges lourdes (38 % des salariés).

Les salariés martiniquais se sentent autant exposés aux risques professionnels qu'en France métropolitaine. En revanche, la part de salariés gênés par un environnement bruyant est moins élevée en Martinique, mais, les salariés sont plus fréquemment soumis à une mauvaise qualité de l'air au travail, surtout dans les emplois de la construction. Près de la moitié des salariés se sentent exposés à un risque d'accident de travail et 31 % sont en contact avec des produits dangereux.

...que les contraintes de rythme

En Martinique, 27 % des salariés déclarent au moins trois contraintes de rythme², soit 8 points de moins qu'au niveau national. Cet écart se décompose entre un effet structurel de - 2 points lié à la structure productive propre à la région et un effet résiduel de - 6 points (*méthode*). Dans des économies peu concurrentielles comme aux Antilles-Guyane, la pression temporelle, qu'elle soit de type marchande ou industrielle, est moins fortement ressentie. En Martinique, l'activité économique présente qui regroupe les activités orientées vers la satisfaction de la population présente sur le territoire, qu'elle soit résidente ou touristique est importante et les exportations ne représentent qu'une faible part de la production locale. Ainsi, territoire et marché restreint expliquent la moindre pression ressentie face aux demandes extérieures. De même, les contraintes liées au respect des normes et des délais de production, qui impactent fréquemment le secteur industriel, restent minoritaires en Martinique. En effet, l'industrie martiniquaise, peu développée, rassemble en proportion deux fois moins de salariés qu'au niveau national (7 % contre 15 % en France).

A l'inverse des contraintes temporelles, les contraintes de rythme de type « mécaniques » restent plus fréquentes qu'au niveau national. Plutôt caractéristiques des emplois industriels dans les années 80, cadence d'une machine ou déplacement d'un produit (ou d'une pièce) touchent de nos jours d'autres types d'emplois, en particulier dans le commerce et les services. En Martinique, comme dans les autres DFA, le phénomène est amplifié par la proportion importante d'emplois peu qualifiés. Bien que de type artisanal, ces emplois restent souvent soumis à des rythmes mécanisés, les emplois de caisse sont les plus représentatifs de ces contraintes.

Le rythme de travail est également déterminé par d'autres contraintes. En effet, 32 % des salariés de Martinique font l'objet de « contraintes ou surveillances de la hiérarchie », c'est davantage qu'en France métropolitaine (29 %). Enfin, la part importante de petites entreprises contribue à alléger les contraintes liées à l'interdépendance des collègues au travail.

Un cadre de travail plus rigide...

En 2013, les marges d'initiative sont faibles en Martinique. Les consignes en particulier laissent peu de latitude aux salariés : 44 % d'entre eux appliquent strictement les consignes, alors qu'ils sont 33 % au niveau national. Marges d'initiative et intérêt du travail sont liées et peuvent expliquer en partie la part plus faible de salariés ayant le sentiment d'apprendre de nouvelles choses (*figure 2*). Au niveau national, les marges de manœuvre des salariés ont diminué, sauf pour les ouvriers non spécialisés.

En parallèle des indicateurs de contraintes, d'autres critères illustrent l'intensification de la charge des postes de travail. Comme au niveau national, près de 40 % des salariés martiniquais déclarent « ne pas pouvoir

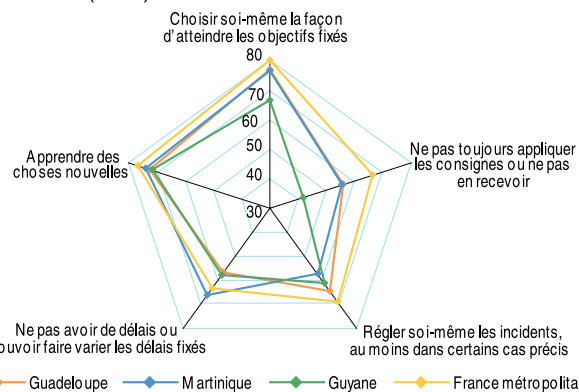
quitter leur travail des yeux ». Par ailleurs, ils sont 56 % à devoir « modifier les priorités dans leur travail » alors que cette contrainte concerne 64 % des salariés métropolitains. Si la part des salariés obligés de « toujours ou souvent se dépêcher » diminue en métropole, elle s'établit, en Martinique, à 9 points sous le niveau national.

Ces éléments reflètent un environnement de travail encore « traditionnel », lié à un tissu productif peu soumis aux impératifs d'une économie concurrentielle ou intégrée. Composé en majorité de petites entreprises, le tissu productif est un peu plus orienté vers la sphère présente (72 %) qu'en moyenne nationale (67 %). Ces caractéristiques influent sur les conditions de travail : une organisation du temps de travail moins souple et des marges de manœuvre plus limitées côtoient une moindre formalisation des procédures.

Les salariés de Martinique disposent de moins de souplesse dans l'organisation de leur journée de travail. Les horaires variables et à la carte sont moins fréquents en Martinique qu'au niveau national. 64 % des salariés martiniquais ont des horaires de travail fixes (51 % en métropole) (*figure 3*).

2 Une application des consignes plus stricte

Part des salariés déclarant (en %)



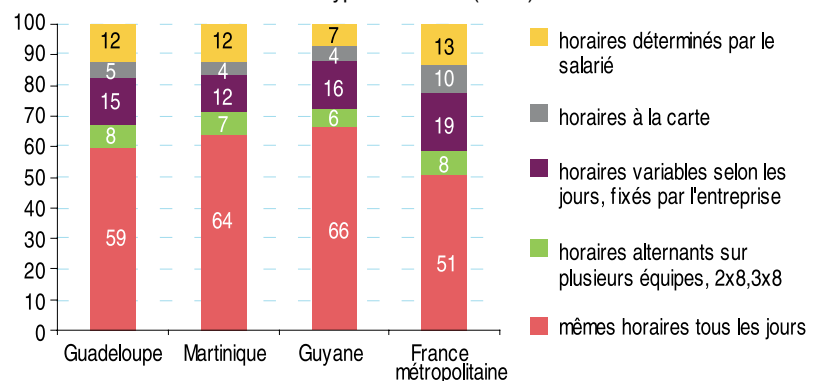
Lecture : Au niveau national, 80 % des salariés peuvent choisir eux-mêmes la façon d'atteindre les objectifs fixés, ils ne sont que 77 % en Guadeloupe et en Martinique et 66 % en Guyane.

Champ : Salariés.

Source : Enquête Conditions de travail 2013.

3 6 salariés sur 10 effectuent les mêmes horaires chaque jour

Répartition des salariés en fonction du type d'horaires (en %)



Champ : Salariés.

Source : Enquête Conditions de travail 2013.

²Parmi les contraintes de rythme suivantes : des demandes extérieures dont celles obligeant à une réponse immédiate, des normes de production à satisfaire en une journée ou en une heure, le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce, la cadence automatique d'une machine, d'autres contraintes techniques, les contraintes ou surveillances permanentes exercées par la hiérarchie, la dépendance immédiate vis-à-vis des collègues.

...mais moins formalisé

Liés en partie à la prépondérance des micro-entreprises aux Antilles-Guyane, les indicateurs soulignent moins de formalisation dans le travail. En effet, les outils développés dans certaines grosses structures (tableaux de bord, outils de performance,...) peuvent s'avérer difficilement adaptables aux petites entreprises, qui disposent de peu de moyens pour les mettre en œuvre. Par ailleurs, les préoccupations de ces dirigeants de petites entreprises restent en premier lieu centrées sur des relations directes et de proximité avec leurs partenaires et leurs salariés, garants du fonctionnement optimal de l'entreprise.

Ainsi, en Martinique, suivre des procédures de qualité ou atteindre des objectifs chiffrés précis sont moins souvent imposés aux salariés. La pratique des entretiens d'évaluation se situe actuellement au niveau national de 2005 (43 % des salariés concernés) et les discussions collectives sur l'organisation du travail sont localement moins répandues (73 % des salariés).

Néanmoins, les possibilités de coopération entre collègues sont aussi importantes qu'en France métropolitaine et l'entraide semble constituer un atout dans le travail. Les rapports sociaux journaliers semblent de meilleure qualité puisque les situations de tension sont moins fréquentes, que ce soit avec les collègues ou la hiérarchie.

Cette caractéristique se retrouve également dans les rapports avec le public : les trois quarts des salariés travaillent au contact du public. Si l'intensité émotionnelle au travail progresse au niveau national, les salariés martiniquais sont plus souvent confrontés à des situations difficiles mais semblent avoir moins de difficultés à les gérer.

Agriculture et BTP : secteurs plus exposés aux contraintes de rythme et physiques

L'agriculture et la construction rassemblent les emplois les plus contraints. (figure 4) Cependant, le poids de ces secteurs reste faible dans l'économie : l'agriculture regroupe seulement 3 % des salariés en Martinique (1,1 % au niveau national) et la construction 6 % (6,5 % au niveau national).

Les ouvriers et employés de commerce sont les plus contraints

Par catégorie socioprofessionnelle, les ouvriers sont les plus fréquemment concernés, et en particulier les hommes, surreprésentés dans cette catégorie (figure 5). Plus exposés, ils cumulent souvent contraintes de rythme et

contraintes physiques, particulièrement dans l'agriculture et la construction. Une topographie accidentée, des aléas climatiques plus fréquents qu'en métropole et une sous mécanisation des petits chantiers augmentent les difficultés et expliqueraient en partie le ressenti. Les ouvriers du secteur public, rattachés au secteur tertiaire, se déclarent moins impactés que leurs collègues du privé. Peu nombreux, ils ne représentent que 13 % des ouvriers.

Les employés de commerce et de service constituent la deuxième catégorie socioprofessionnelle la plus touchée. Dans une moindre mesure, ils subissent les mêmes contraintes que les ouvriers, en particulier au niveau des pénibilités physiques. Les deux tiers d'entre eux subissent des stations debout prolongées, et près de la moitié, des déplacements fréquents, un port de charges et des postures pénibles.

Dans le secteur privé, les salariés les plus contraints sont employés dans le commerce et la construction (caisse, manutention, nettoyage, espaces verts, Bâtiment et

TP...). Dans le secteur public, les emplois d'agents de service sont les plus contraints.

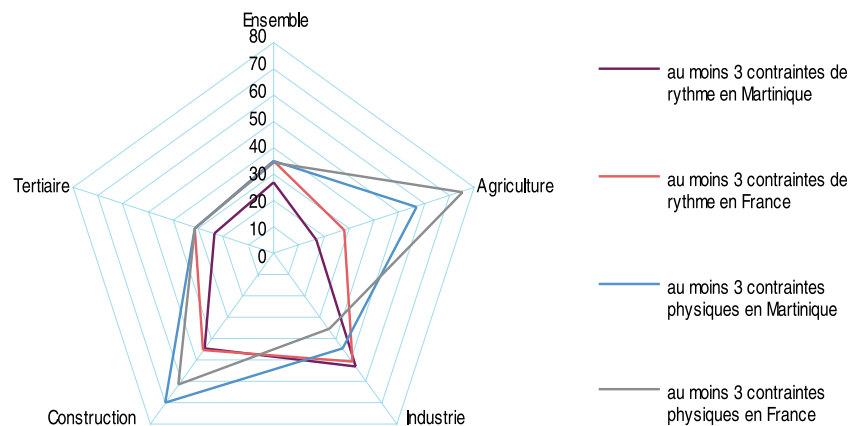
Les salariés soumis aux contraintes physiques plus exposés aux accidents

En Martinique, 10 % des salariés déclarent que « dans les douze mois, ils ont eu au moins un accident de travail, même bénin, qui les a obligés à se faire soigner ». Cependant, la moitié des salariés estiment être exposés à un risque d'accident, les emplois les plus contraints étant les plus touchés. Les employés de commerce et services et les ouvriers représentent la moitié des salariés ayant déclarés au moins un accident de travail au cours des douze derniers mois.

56 % des accidents nécessitent un arrêt de travail. La contrainte physique est le facteur qui augmente le plus la probabilité de déclarer un accident. Toutes caractéristiques identiques par ailleurs, les salariés soumis à au moins trois contraintes physiques ont un risque quatre fois plus élevé d'être victimes

4 Des conditions de travail plus difficiles dans l'agriculture et la construction

Proportion de salariés déclarant au moins 3 contraintes de rythme, par secteur d'activité (en %)



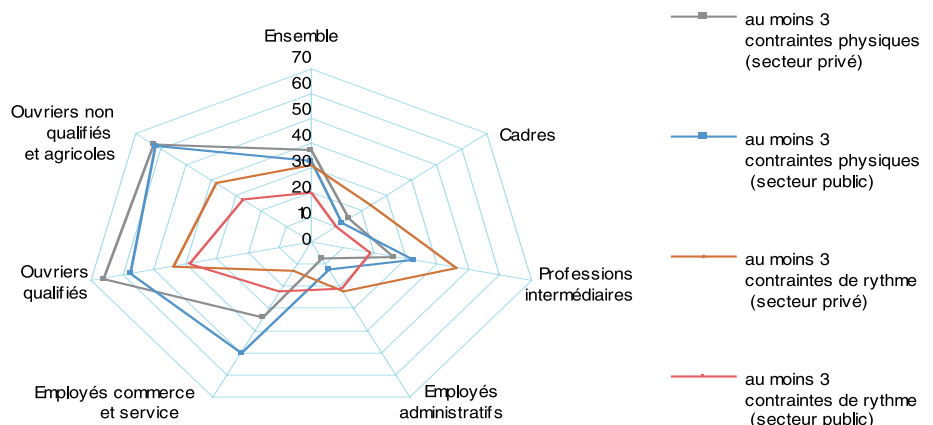
Lecture : Dans l'agriculture, 76 % des salariés déclarent au moins 3 contraintes physiques en France, 57 % en Martinique

Champ : Salariés.

Source : Enquête Conditions de travail 2013.

5 Ouvriers et employés de commerce et services restent les plus exposés

Proportion de salariés déclarant au moins trois contraintes par catégorie socioprofessionnelle et secteur (en %)



Champ : Salariés.

Source : Enquête Conditions de travail 2013.

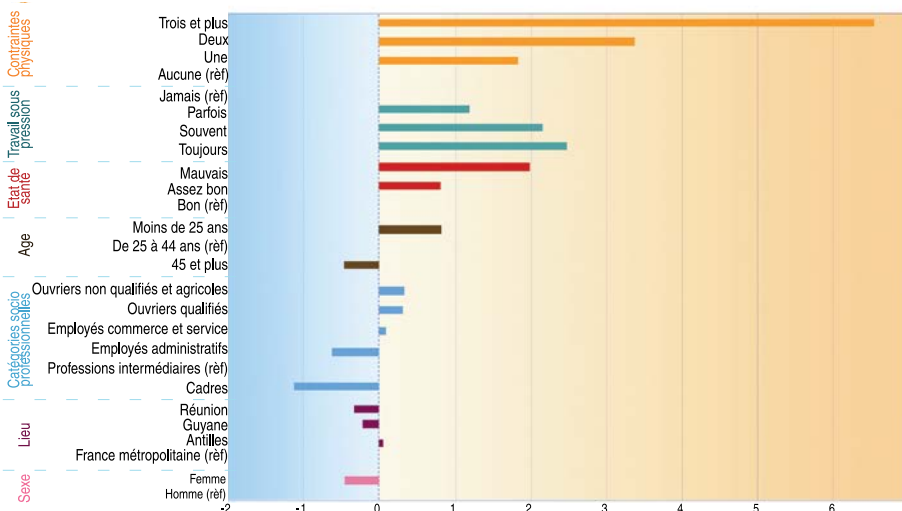
d'un accident de travail que le profil de référence (un homme métropolitain âgé entre 25 et 44 ans, en bonne santé, exerçant une profession intermédiaire sans contrainte ni pression (figure 6).

L'état de santé et le fait de travailler sous pression amplifie le risque d'avoir un accident.

L'âge et la catégorie socioprofessionnelle sont également des facteurs déterminants : par rapport au profil de référence et toutes caractéristiques identiques par ailleurs, la probabilité d'accident est 1,4 fois plus forte pour les moins de 25 ans, 1,5 fois plus forte pour les ouvriers et presque deux fois moins élevée pour les cadres. Le secteur d'activité et la région influent peu sur la survenue des accidents. ■

6 Contraintes physiques, mauvais état de santé et travail sous pression accentuent les risques d'accidents du travail

Les principaux déterminants dans la survenue des accidents de travail



Lecture : un salarié ayant des contraintes physiques importantes dans son travail (trois et plus) a une probabilité supérieure de 6,4 points à celle de l'individu de référence d'être victime d'un accident de travail toutes choses égales par ailleurs (i.e. toutes les autres caractéristiques du salarié restant identiques). L'individu de référence a les caractéristiques suivantes : un homme travaillant en France métropolitaine, sans contrainte physique dans son travail, avec un bon état de santé, âgé de 25 à 44 ans, exerçant une profession intermédiaire et ne travaillant jamais sous pression.

Source : Enquête Conditions de travail 2013.

Source et Méthode

L'enquête 2013, sixième édition au niveau national, s'inscrit dans la continuité des éditions précédentes. L'enquête et son analyse visent à enrichir le socle de connaissance sur le thème des conditions de travail. D'initiative nationale, elle est menée par l'Insee sous maîtrise d'ouvrage du ministère du travail et à l'initiative de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES). La reconduction, tous les 7 ans, de cette enquête permet de disposer de la profondeur temporelle nécessaire pour apprécier les évolutions récentes.

Elle vise à cerner au plus près le travail réel tel qu'il est perçu par le travailleur et non pas le travail prescrit tel qu'il peut être décrit par l'entreprise ou l'employeur. La mesure des conditions de travail passe par les déclarations des salariés. Mais il ne s'agit pas, pour autant, d'enquêtes d'opinion. Les questions posées sont aussi factuelles que possible. Assez souvent, les salariés doivent apprécier s'ils sont soumis aux contraintes qui leur sont citées ou apprécient un nombre d'événements auxquels ils sont soumis ou encore l'intensité de la contrainte.

Pour la première fois, l'enquête couvre en 2013 quatre départements d'Outre-mer (Martinique, Guyane, Guadeloupe et La Réunion). Réalisée en partenariat avec des acteurs publics régionaux, l'extension régionale de l'enquête permet de disposer également d'une information exploitable au niveau régional. Elle est réalisée en «face à face» auprès d'un échantillon d'environ 28 000 enquêtés, l'extension régionale porte sur environ 2000 ménages par département. L'échantillon est tiré dans les résultats des enquêtes annuelles de recensement de l'Insee. Le champ de ces enquêtes inclut l'ensemble des ménages ordinaires et vise l'ensemble des actifs occupés, en France métropolitaine et dans les DOM. Les résultats présentés concernent le volet «actifs occupés» de l'enquête et portent sur le champ des salariés.

Analyse économétrique

La méthode utilisée pour mettre en évidence les différents déterminants des accidents de travail est la régression logistique. La variable modélisée est une indicatrice de la survenue d'un accident de travail dans les douze derniers mois qui ont nécessité des soins.

Les variables explicatives retenues dans le modèle sont les suivantes : nombre de contraintes physiques, travail sous pression, état de santé, âge et sexe du salarié, catégorie socioprofessionnelle lieu de travail.

Analyse structurelle-résiduelle

L'analyse structurelle-résiduelle permet de décomposer l'écart régional/national en une composante structurelle et une composante résiduelle.

La composante structurelle ou taux attendu pour la région correspond au taux de salariés déclarant au moins 3 contraintes physiques dans leur travail que l'on obtiendrait dans la région si chaque croisement secteur d'activité*sexe enregistrait le même taux qu'au niveau national (les taux nationaux par secteur*sexe sont appliqués à la structure de la région).

La composante résiduelle est l'écart entre le taux observé et le taux attendu. Il s'agit d'un taux de salariés déclarant au moins 3 contraintes physiques dans leur travail corrigé des effets de structure. Cette composante est parfois appelée « effet géographique ». Elle peut toutefois intégrer d'autres effets structurels non pris en compte dans l'analyse.

Insee Martinique

Centre Delgrès
Les Hauts de Dillon
BP 641
97262 Fort-de-France Cédex

Directeur de la publication :

Didier Blaizeau

Rédactrice en chef :

Béatrice Céleste

Mise en page :

Typhenn LADIRE

ISSN : 2417-0771

© Insee - 2015

Pour en savoir plus

- ARACT, «Les très petites entreprises: une équation à plusieurs inconnues», Travail et changements, Bimestriel du réseau Anact-Aract pour l'amélioration des conditions de travail, n°356, septembre-octobre 2014.
- Bué J., Coutrot T., Guignon N., DARES, «L'évolution des conditions de travail (1991-2005)», Insee Références, L'emploi, nouveaux enjeux, Édition 2008.
- Algava E., «Conditions de travail - Reprise de l'intensification du travail chez les salariés», Dares Analyses, n°049, juillet 2014.
- Greenan N., Kalugina E., Walkowiak E., « La dégradation de la qualité de vie au travail en Europe entre 1995 et 2005 », Le 4 pages du CEE, septembre 2011, numéro 84.
- Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux, « Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser », Rapport final, avril 2011.
- Thioux E., « Le tissu productif guadeloupéen : des petites aux grandes entreprises », Insee, AntianEchos, n°30, avril 2013.
- Thioux E., «Le tissu productif martiniquais: des petites aux grandes entreprises» Insee, AntianEchos n°31-avril 2013.
- Thioux E., «Le tissu productif guyanais: des petites aux grandes entreprises» Insee, AntianEchos n°32-avril 2013.

